



Centrale  
Finances

*Syndicat national de l'encadrement  
des finances et de l'industrie*

## ***FLASH INFOS***

13 juin 2016

### **Et, pour changer, un conte...**

Il était une fois une jolie **CAP** dont les élus aimaient à se réunir pour débattre du sort des attachés.

Ils étaient tout contents de défendre leurs collègues de Bercy, leurs intérêts et leur légitime souci de mobilité interne.

Alors, peut-être trop souvent au goût de la **fée Administration** (laquelle dissimulait ordinairement sa baguette magique), ils protestaient en constatant que les attachés de Bercy étaient maltraités, qu'ils envoyaient des CV pour des postes évanescents portés par un ... Alizé (!), n'étaient même pas reçus par les « recruteurs », étaient trop souvent considérés comme non qualifiés, quand d'autres attachés, parés de toutes les vertus, accouraient d'Outre Bercy.

La fée reconnaissait (*in petto*) qu'il existait un « vrai problème » de mobilité à Bercy. Mais une fée, c'est fragile. Il ne faut pas trop la malmener, ni prendre de son temps précieux. Ces discussions oiseuses, ces ergotages, ces votes inconvenants et unanimes la contrariaient.

Elle alla trouver sa **marraine**, une **Dame Généralement Aimable**, mais **Faussement Pimpante** (dite DGAFP), sorte de magicienne qui peut vous faire prendre une petite pomme bien luisante (les fameuses **Petites Pommes Carrément Réduites** dites « PPCR ») pour un mets de choix ...

*Je suis malheureuse*, lui dit la fée. *Les élus de la CAP me font perdre du temps ; je dois sans cesse me justifier. Jetez donc un sort à cette CAP, et prenez ma baguette – car je ne puis déceimment l'utiliser moi-même.*

**CGC – Centrale**

**TURGOT - Télédéc 909 - 86, allée de Bercy - 75572 Paris cedex 12**

Tél. : 01 53 18 01 50 - Mél : [syndicat-snefi-cgc-centrale@syndicats.finances.gouv.fr](mailto:syndicat-snefi-cgc-centrale@syndicats.finances.gouv.fr)

Fort opportunément, il advint, à peu de temps de là, qu'un décret dût être pris pour modifier le statut des attachés.

Dame DGAFP n'hésita pas et sa baguette magique ne trembla pas : en une phrase parfaitement obscure et faisant diversion, elle supprima net, dans le projet de statut, la consultation obligatoire de la CAP pour les recrutements d'attachés d'outre ministère !

Mais, comme vous le savez, un conte se doit de toujours bien finir.

Ainsi, Dame DGAFP, devant l'opposition unanime du Conseil Supérieur des Farfadets et Prestidigitateurs de leur Etat (CSFPE), dut finalement renoncer à sa coupable tentative.

*(extrait des « contes de l'amère loi »...)*

### MORALE :

On découvre maintenant que les CAP peuvent être dépouillées de leurs compétences d'un trait de plume par l'exécutif, c'est-à-dire, en réalité, l'administration.

Fort heureusement, les élus savent lire et dénicher dans le texte le plus volontairement abscons, la vilaine petite action qui s'y dissimule...

Claude MARQUE  
Elu CGC / FO